

Formation initiale agricole

■ CONTEXTE

En 2002, FIFATA (*Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha* ou Association pour le Progrès des Paysans), accompagnée par FERT, décide de faire de la formation initiale agricole un axe fort de ses activités : les paysans veulent offrir à leurs enfants la possibilité de se former de manière professionnelle au métier d'agriculteur. Convaincus des limites de l'apprentissage traditionnel ils souhaitent que soient créés des collèges agricoles porteurs de changements et permettant de s'adapter à l'évolution rapide de l'environnement socio-économique.

FIFATA et FERT font pour cela appel au CNEAP (Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé) qui justifie d'une longue expérience dans le domaine de la formation agricole initiale en France.

Aujourd'hui, trois collèges agricoles sont fonctionnels dans les régions Sofia, Menabe et Haute Matsiatra, et accueillent 142 élèves. Fortement ancrés au territoire régional, ils s'adressent aux filles et fils de paysans âgés de 14 à 18 ans, ayant terminé leur cycle primaire et désireux de devenir agriculteurs. Après avoir suivi un cursus de trois ans au collège, ces jeunes sont en mesure de devenir des paysans aguerris et de faire vivre leur famille d'une agriculture familiale, professionnelle et compétitive telle que prônée par FIFATA.



Confrontée à la difficulté de recruter directement des formateurs présentant à la fois des compétences pédagogiques, agricoles et de gestion, FERT a parallèlement mis en œuvre une formation de formateurs agricoles d'une durée de 11 mois.

■ OBJECTIF DU PROGRAMME

En accord avec sa vision de l'agriculture, FIFATA a défini de manière précise les objectifs de la formation en collège agricole. Les collèges ont pour mission de former des jeunes agriculteurs :

- capables de mettre en œuvre des techniques performantes, adaptées au contexte malgache et économiquement rentables,
- capables de gérer leur exploitation à partir d'une connaissance réelle des filières et des marchés,
- désireux de s'engager au sein des Organisations Paysannes et de devenir de véritables acteurs de leur territoire.

■ DÉMARCHE

Les objectifs et les principes de la formation sont définis en partenariat étroit entre FIFATA, FERT et le CNEAP. Les collèges sont mis en place à la demande des paysans qui, régionalement, s'engagent à les promouvoir. L'assurance d'une assise professionnelle forte est le premier critère de choix pour l'implantation d'un collège.

La durée du cursus est de 3 ans. FERT et FIFATA sont convaincus de la nécessité de proposer des formations longues permettant d'induire des changements de comportements. La formation est dispensée par des formateurs de métier issus de la formation de formateurs mise en œuvre par FERT.



Les principes et méthodes sont bien définis :

- La formation est modulaire ; elle allie enseignement général et enseignement professionnel.
- La pratique occupe une large place dans la formation : une demi-journée quotidienne est consacrée à des travaux pratiques sur l'exploitation du collège.
- Au cours de sa formation, le jeune apprend à construire ses propres outils de gestion et de décision. L'exploitation est utilisée comme support pédagogique pour développer des qualités d'observation et d'enregistrements quotidiens. Les données sont exploitées au cours de travaux dirigés pour aboutir à des outils utilisables par un agriculteur professionnel : calendrier cultural, calcul des marges brutes, courbes de prix, etc.
- Des stages dans l'exploitation familiale concluent chaque trimestre.
- Enfin, le cursus de formation prépare l'insertion professionnelle grâce à une dernière année consacrée à l'élaboration du projet professionnel de chaque jeune.

■ RÉSULTATS

Sur les moyen et long termes, les principaux résultats attendus sont la concrétisation des projets professionnels d'un nombre significatif de jeunes sortants et l'élargissement des missions des collèges qui deviendraient alors des sites de création de références technico-économiques.

Sur le court terme, certains résultats sont d'ores et déjà visibles :

- Les connaissances et compétences des élèves s'accroissent comme en attestent les évaluations régulières faites par chaque formateur.
- Les savoir-faire acquis au collège diffusent dans les villages d'origine des jeunes.
- La création d'un collège agricole a un effet structurant sur la profession agricole, au-delà de la seule constitution de l'association de gestion du collège.
- Les collèges sont reconnus par les acteurs du développement des régions. Ils sont régulièrement visités par les autorités locales qui sont fières de la présence de ces établissements sur leur territoire.

■ PRINCIPAUX PARTENAIRES

FIFATA (*Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha* ou Association pour le Progrès des Paysans) est une Confédération Nationale d'Organisations agricoles malgaches. Elle fédère les organisations agricoles de dix régions. FIFATA représente environ 108 000 familles.

Le CNEAP (Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé) est une fédération française d'établissements d'enseignement agricole privé. Une douzaine d'entre eux apporte un soutien financier et pédagogique aux collèges agricoles à Madagascar.

L'association Un Filleul pour Madagascar parraine les collégiens. Elle a par ailleurs mobilisé le soutien financier du Conseil Régional Nord Pas de Calais et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour des aménagements hydrauliques.

Le MAEP (Ministère malgache de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche) met des terrains et des bâtiments à disposition des collèges et suit l'évolution de ces derniers.

Le MAEE (Ministère français des Affaires étrangères et européennes), l'AFD (Agence Française de Développement), la Commission européenne, le Conseil régional Ile de France et la BOA (Bank Of Africa) ont contribué ou contribuent aujourd'hui au financement des collèges.

Enfin FERT et FIFATA ont sollicité l'appui d'AgriCord, réseau associant sept « agri-agences » de six pays (Belgique, Canada, France, Japon, Pays-Bas, Suède). Les agri-agences sont des associations internationales de coopération accompagnant le développement d'organisations de producteurs dans les pays en développement ou émergents, et ayant un lien structurel avec les organisations agricoles de leur propre pays. Parmi celles-ci, Agriterra (Pays-Bas) cofinance le projet de formation initiale agricole à Madagascar dans le cadre d'un contrat plus global avec le ministère néerlandais des Affaires étrangères (DGIS).